



Compte-rendu



Objet	Conseil du Collège des Ecoles Doctorales
Lieu	Salle du Conseil
Date	1 ^{er} mars 2023
Heure	14h

Participants	Fonction
Aurélie ANGLERAUD	Responsable administrative du CED
Lucas AUROUET	Représentant des doctorants de l'ED GIO
Elena AGUZOU	Assistante de gestion administrative ED BCS et GIO
Choukri BEN AYED	Directeur adjoint de l'ED LSHS
Sabrina BRUGIER	Assistante de gestion ED SI
Claire CORBEL	Directrice du Pôle Recherche
Dominique CROS	Vice – Président Recherche
Philippe COURTIN	Vice – Président Délégué Alternance et Formation Continue
Paul DANTY	Représentant des doctorants de l'ED SI
Véronique DELUCHAT	Directrice Adjointe de l'ED SI
Thomas GHISKIER	Représentant des doctorants de l'ED LSHS
Vincent GLOAGUEN	Vice – Président Délégué à la Formation Doctorale
Amine GUEDIRI	Représentant des doctorants de l'ED BCS
Dorian GUILLON	Assistant de gestion administrative ED LSHS
Anne JULIEN VERGONJANNE	Directrice de l'ED SI
Isabelle KLOCK FONTANILLE	Présidente de l'Université de Limoges
Virginie LAVAUZELLE	Gestionnaire formation et activités de valorisation du doctorat CED
Isabelle SAUVIAT	Vice – Présidente RH et Dialogue Social
Frédérique SAVIGNAT	Responsable cellule Professionnalisation, Valorisation, Carrière
Amandine SENAMAUD	Assistante de gestion administrative et financière CED
Delphine THARAUD	Directrice de l'ED GIO
Mireille VERDIER	Directrice de l'ED BCS
Soazig VILLERBU	Directrice de l'ED LSHS
Léo TREMOULET	Assistant de gestion administrative et communication au CED

Absents :

Alexandre MAITRE – Directeur Adjoint de l'ED SI,
Vincent CHALEIX – Directeur Adjoint de l'ED BCS

Excusés :

Claire BUISSON - Responsable de la Cellule Etudes Doctorales,
Eric ROUVELLAC – Vice-Président CFVU
Laurent BOURDIER – Vice-Président International

Ordre du jour :

I) INSTITUTIONNEL

- Installation du Conseil
- Approbation du CR du Conseil du 30-11-22

II) PARCOURS DOCTORAL

- Formation Continue
- Harcèlement/ RPS
- CSI
- Mission d'enseignement
- Recrutement 2023

III) FORMATION

- CIF
- Accompagnement à l'encadrement doctoral
- Formation d'Initiation à l'Enseignement Supérieur

IV) POINTS DIVERS

Isabelle KLOCK FONTANILLE ouvre la séance à 14h10.

I- INSTITUTIONNEL



1) Installation du Conseil (diapositive 5)

Vincent GLOAGUEN rappelle aux membres présents que cette réunion constitue **la première réunion officielle du Conseil du Collège des Ecoles Doctorales (CED)**, puisque sa création et son fonctionnement ont été entérinés par délibération du Conseil d'Administration du 16 décembre 2022. Il précise que ce résultat n'a pu être obtenu que grâce à la **volonté** et au **soutien politique** de l'équipe présidentielle, très engagée dans cette dynamique de valorisation du doctorat.

Isabelle KLOCK FONTANILLE intervient pour préciser que la fin de la COMUE a été saisie comme une **opportunité pour repenser le périmètre de la formation doctorale** et lui conférer une dimension plus **transversale**, c'est-à-dire davantage en **interface avec les champs de la Recherche, de la Formation et de l'International**.

Elle ajoute qu'une **meilleure lisibilité** a également été souhaitée pour les Ecoles Doctorales, au travers notamment d'un alignement de leurs périmètres respectifs sur celui d'un ou plusieurs instituts de recherche.

Elle termine son propos en remerciant les services administratifs du Collège des Ecoles Doctorales pour **leur engagement au service de ce projet politique** qui s'est mené dans un contexte incertain, particulièrement en termes de ressources humaines, du fait de la dissolution de la COMUE au 31 décembre 2022.

Une fois ces éléments de contexte rappelés, Vincent GLOAGUEN revient sur la **composition du Conseil du CED**. Il précise, ainsi, que le représentant des doctorants pour l'ED LSHS a été identifié très récemment et qu'une personnalité extérieure reste encore à identifier.

Pour ces raisons, il a été décidé **de différer l'élection du directeur du CED** au Conseil du mois de juin. En effet, selon les statuts du CED, le directeur est nommé par **la Présidente de l'Université** sur proposition des membres du Conseil du CED. Cette disposition nécessite ainsi d'avoir, au préalable, stabilisé la composition de cette instance.

Vincent GLOAGUEN ajoute qu'il sera candidat à cette fonction et que cette élection sera organisée à la suite d'un appel à candidature **auprès des personnels HDR de l'établissement**. Dans un souci

de transparence et de neutralité, le processus électoral sera intégralement pris en charge par la responsable administrative du CED, Aurélie ANGLERAUD.

2) Approbation du Conseil du 30 novembre 2022 (diapositive 6)

Pour conclure cette séquence, Vincent GLOAGUEN **soumet au vote des conseillers le compte-rendu du Conseil du Collège des Ecoles Doctorales du 30 novembre 2022**. Ce Compte-Rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

II- PARCOURS DOCTORAL



1) Formation Continue (diapositives 8 à 11)

Vincent Gloaguen rappelle que les tarifs de formation continue, agrégés aux droits nationaux, étaient, jusqu'à l'an dernier, arrêtés à 880€/an pour le doctorat, dont 500€ de frais de formation continue.

Suite à un travail conjoint mené entre le CED et la Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage (DFCA) et destiné à **identifier les coûts réels** de la formation doctorale pour les doctorants inscrits sous le régime de formation continue, **une nouvelle tarification** avait été proposée lors du dernier Conseil de novembre, comme suit :

- Montant des frais de formation continue pour les doctorants fixés à **464€/an**,
- Paiement effectué **annuellement sur une durée de 3 ans, pas de versement au-delà**.

Plusieurs réserves avaient néanmoins été formulées par les directions d'ED sur la notion de formation continue appliquée au doctorat.

Il avait ainsi été convenu de surseoir à ce point en attendant un échange entre le VP Délégué Formation Continue et Alternance et les directions d'ED.

Dans l'intervalle et pour ne pas pénaliser les doctorants, désireux de s'inscrire ou de se réinscrire en thèse, et relevant du régime de la Formation Continue, les tarifs proposés lors du dernier conseil ont été votés en CFVU.

Après un rappel des critères d'appréciation des régimes de formation initiale et continue pour les doctorants, effectué par Aurélie ANGLERAUD, Philippe COURTIN précise la méthode adoptée pour arrêter le montant des frais de formation continue pour une formation donnée :

- D'une part, il s'agit d'identifier **les coûts de la formation concernée**, essentiellement inhérents à la masse salariale d'enseignement sollicitée,
- D'autre part, il convient d'identifier **le taux de mixité de la formation** c'est-à-dire le public auquel elle s'adresse. Si ce public est composé à la fois d'étudiants en formation initiale et d'étudiants en formation continue, des modalités de calcul sont appliquées pour ne prendre en compte qu'une partie des coûts de la formation, relatifs notamment à la masse salariale d'enseignement

Après échange, les orientations suivantes sont proposées :

- **Un taux de mixité sera intégré dans la fiche de coût**, puisque la formation doctorale s'adresse à la fois à des doctorants en formation initiale et en formation continue, permettant ainsi d'abaisser la tarification de la formation,
- **Les services administratifs de la DFCA seront sollicités** pour étudier :
 - o La possibilité d'augmenter **la durée d'interruption d'études qui génère le changement de statut**, actuellement de 1 an,

- Ce délai s'impose souvent entre le master et le doctorat durant la période de recherche et de démarrage du contrat doctoral,
- Le régime applicable aux étudiants **qui débutent un contrat doctoral après un contrat de professionnalisation** (cas fréquent à l'ENSIL – ENSCI),
 - Le régime applicable aux étudiants en doctorat inscrits et rémunérés par Pôle emploi ainsi que les possibilités de financement de la formation par cet organisme au titre de la formation continue.

A l'issue de ces échanges, Vincent GLOAGUEN indique que le travail se poursuivra dans les prochaines semaines entre la DFCA et le CED, afin d'aboutir à **une proposition finale qui sera proposée aux directions d'écoles doctorales au mois de juin 2023.**

2) RPS/Harcèlement (diapositives 12 et 13)

Comme le précise Vincent GLOAGUEN, cet échange sur la question du RPS / Harcèlement a pour ambition de **dresser les contours de notre organisation et de notre communication sur ces sujets.**

Cette démarche trouve également son origine dans l'enquête nationale du Réseau National des Collèges Doctoraux qui, au travers de ses premiers résultats, laisse transparaître un déficit de connaissance et de prise en compte de ces sujets de la part des personnes interrogées, à savoir les doctorants d'une part, et les encadrants, d'autre part.

Isabelle Sauviat et Delphine THARAUD, respectivement en charge des cellules RPS et Harcèlement, exposent tour à tour les fonctionnements de ces 2 cellules :

- L'objet de la cellule RPS est **de recueillir et d'écouter les problématiques** liées à des situations de souffrance au travail.
Deux personnes sont destinataires des mails adressés sur l'adresse dédiée à cet effet : Annabelle TIBLE, assistante sociale de l'Université et Isabelle SAUVIAT, VP RH et Dialogue Social. Le premier entretien est **confidentiel** et se veut dédié à l'écoute de la personne en souffrance. Ce n'est que si des démarches complémentaires veulent être engagées par la personne en souffrance que l'équipe RPS est mobilisée et la confidentialité levée.
- La Cellule harcèlement vise à prendre en charge toute situation de violence sexuelle ou sexiste. Le signalement s'effectue *via* l'adresse mail dédiée. Dans une logique de confidentialité, Delphine THARAUD est l'unique destinataire des mails reçus sur cette adresse. Les situations de harcèlement moral restent traitées par la cellule RPS.

A la demande d'Amine GUEDIRI, représentant des doctorants de l'ED BCS, des précisions sont apportées sur les points suivants :

- Concernant **les délais de traitement** : Sur ce point un accusé réception est transmis à L'expéditeur de la demande dans un délai de 48h maximum,
- La **possibilité de signalement de situations dont on est témoin** : Sur ce point, il est précisé que les deux cellules peuvent être mobilisées par une personne témoin.

Isabelle KLOCK FONTANILLE précise, par ailleurs, que **des procédures et définitions claires** sur ces thématiques seront prochainement communiquées auprès de la communauté universitaire, au travers notamment **du site internet de l'UL et d'un webinaire.**

Pour que les doctorants puissent avoir connaissance des différents dispositifs de signalement des situations de RPS/ harcèlement, Vincent GLOAGUEN propose de mettre en place 2 actions au niveau du CED :

- **Introduction d'une page dédiée sur le site du CED** qui pourrait renvoyer sur les adresses mails dédiées et outils de communication développés par l'Université,
- **Information, lors de la réunion annuelle des primo-entrants, autour de ces dispositifs.**

3) Comité de Suivi Individuel (diapositives 14 à 18)

Aurélié ANGLERAUD présente le **processus de gestion** des Comités de Suivi Individuel (CSI), tel qu'il sera déployé de manière **dématérialisée** via ADUM, dans le courant du mois d'avril.

Elle précise qu'un **réfèrent** devra être identifié pour chaque CSI. Ce réfèrent sera en charge de la **coordination et du bon fonctionnement du CSI**.

Avant le CSI, les **tâches seront distribuées ainsi** entre les différents acteurs impliqués :

- **Le doctorant**
 - Devra, après échange avec son ou ses directeurs de thèse, saisir les membres de son CSI dans ADUM,
 - Préciser la date et l'horaire de son CSI avec les membres de son comité et son/ses directeur(s) de thèse,
 - Mettre à jour son profil dans ADUM et renseigner son livret préparatoire de CSI (*Compétences et portfolio, publications, déroulement du doctorat, etc...*).
- **Les membres du CSI et le réfèrent du CSI :**
 - Devront compléter leur formulaire d'engagement et de confidentialité téléchargeable depuis la plateforme ADUM. Une fois signé, chaque membre devra ensuite le retourner au réfèrent,
 - Prendre connaissance du livret préparatoire au CSI du doctorant, de la Convention Individuelle de Formation du doctorant et des autres documents éventuellement disponibles dans ADUM.

Enfin, à l'issue des entretiens, le réfèrent devra, dans un délai d'un mois au plus, compléter et déposer sur ADUM **le rapport du CSI** qu'il aura, au préalable, fait viser par les autres membres du CSI.

En outre, après différents échanges, **des ajustements** sont par ailleurs sollicités concernant le modèle de rapport ainsi que le projet de guide du CSI, afin notamment de clarifier d'une part, **le rôle des CSI** et d'**associer**, d'autre part, davantage **les cellules universitaires dédiées au signalement des situations de RPS ou harcèlement**.

Plusieurs reformulations seront, à ce titre, proposées à l'initiative d'Isabelle SAUVIAT et de Delphine THARAUD dans les prochains jours puis transmises aux équipes de direction des ED pour validation.

4) Mission d'enseignement (diapositives 19 et 20)

Aurélié ANGLERAUD rappelle que les auditions destinées à répartir les services d'enseignement pour les doctorants ont été supprimées l'an dernier. Elle ajoute que **le dispositif** a, par ailleurs, été revu en lien avec la DRH, ce qui a abouti à la **classification des doctorants suivant 2 catégories** :

- **Les doctorants sous contrats doctoraux** qui doivent obligatoirement suivre en 1^{ère} (ou 2^{ème}) année de thèse des modules d'Initiation à l'Enseignement Supérieur afin de pouvoir enseigner l'année suivante,
- **Les « autres » doctorants** qui peuvent enseigner dès la 1^{ère} année de thèse, selon des plafonds variables qui s'apprécient en fonction de leur situation professionnelle, et qui ne sont pas tenus de suivre obligatoirement les modules d'Initiation à l'Enseignement Supérieur.

Suite à de nombreuses demandes émanant du périmètre des ED SI et BCS, Vincent GLOAGUEN indique que des **comités de liaison** seront instaurés - dès cette année - afin de mettre en relation les doctorants et les composantes. A cet effet, les doyens et directeurs de chaque composante seront sollicités. Ils pourront mobiliser, s'ils le souhaitent, **les assesseurs à la pédagogie ou les responsables de départements pédagogiques pour participer à ces comités**, dont la date sera arrêtée très prochainement.

5) Recrutement 2023 (diapositive 21 à 23)

Aurélié ANGLERAUD présente les **calendriers des auditions de recrutement** des doctorants sur contrats doctoraux des ED.

Delphine THARAUD, qui n'avait pu fournir de date jusqu'alors, indique que les auditions pour l'ED GIO devraient avoir lieu lors de la dernière semaine du mois de juin.

Aurélié Angleraud poursuit par une information concernant les **échéances à respecter** pour permettre le **démarrage des contrats doctoraux, respectivement au 1^{er} octobre, au 1^{er} novembre et au 1^{er} décembre.**

Elle précise que les **résultats officiels des Appels A Projets (AAP) Région** seront connus à l'issue de la **Commission Permanente de la Région du 9 juillet 2023**. Il conviendra de vérifier si l'**augmentation des salaires** des doctorants, telle que prévue par l'arrêté du 26 décembre 2022 a été prise en compte par la Région. Sollicitée sur ce point par Anne Julien VERGONJANNE, Claire CORBEL se rapprochera du Service Financier Recherche pour apporter une réponse.

Concernant la **publication des sujets**, elle sera engagée dès cette année depuis ADUM pour les ED BCS et SI. Les **modalités de publication** seront définies en lien avec les 2 écoles doctorales concernées.

III-FORMATION



1) Convention Individuelle de Formation (diapositive 25)

Frédérique SAVIGNAT présente le **projet de convention de formation**, mis à disposition des équipes de direction des ED.

Les Ecoles Doctorales sont invitées à interagir avec Frédérique SAVIGNAT sur le contenu du document, pour une **validation lors de la Commission Formation du mois de juin.**

Ce document sera déployé à la rentrée prochaine et devra être renseigné une fois la 1^{ère} inscription en doctorat réalisée.

2) Accompagnement à l'encadrement doctoral (diapositive 26 et 27)

Précédemment pris en charge dans le cadre de la COMUE, ce module d'accompagnement à l'encadrement doctoral sera proposé cette année par le Collège des Ecoles Doctorales, en lien avec le service de la formation de la DRH. Elle sera organisée en 2 temps :

- Une 1^{ère} partie sur la thématique « **être pédagogue dans le milieu de la recherche** »
- Une 2^{ème} partie articulée autour d'une **sensibilisation aux thématiques de la discrimination, du harcèlement et des risques psychosociaux.**

Le prestataire Belpaeme Conseil est envisagé pour assurer ce module mais d'autres consultations sont actuellement en cours.

Anne Julien VERGONJANNE informe que certaines universités ont rendu obligatoire ces modules d'accompagnement à l'encadrement doctoral pour les personnels non HDR. Vincent GLOAGUEN ajoute que le module pourrait être suggéré aux EC non HDR qui sollicitent la commission *ad hoc* du CAC restreint pour diriger des thèses à taux plein, sans être titulaires de l'HDR.

3) Formation d'Initiation à l'Enseignement Supérieur (diapositive 28 et 29)

Egalement pris en charge au préalable dans le cadre de la COMUE, cette formation sera proposée cette année par le CED, entre fin avril et fin mai.

Les modules seront organisés comme suit :

- **Module 1** : la pédagogie et les métiers de l'Enseignement assuré par l'INSPE, en présentiel,
- **Module 2** : communiquer et prendre la parole en situation pédagogique animé par un prestataire extérieur, en présentiel,
- **Module 3** : pédagogie numérique à distance, en distanciel

Le suivi de ces modules sera obligatoire pour les doctorants sous contrats doctoraux qui souhaitent enseigner l'année prochaine.

IV- Points divers



- **Election des représentants de doctorants (diapositive 32)** : Le scrutin sera organisé d'ici la fin de l'année universitaire. Les doctorants élus prendront leurs fonctions à compter du 1^{er} septembre 2023.
- **Evènementiel (diapositive 33)** :
 - o La **finale locale du concours *Ma thèse en 180s*** se tiendra le 9 mars, en lien avec le Pôle Formation dans le cadre du dispositif les cordées de la réussite. Parmi les 10 doctorants en compétition, 5 seront retenus pour participer à la **finale régionale du regroupement Nord Aquitain** qui se tiendra le 23 mars et qui permettra de sélectionner les 2 candidats qui participeront à la demi - finale à Paris,
 - o La **Cérémonie de remise des diplômes** aura lieu le 1^{er} juin 2023, sous le parrainage du Professeur Joseph Paré.
- **Charte du doctorat (diapositive 34)** : Suite à la modification de l'arrêté du 25 mai 2016, la nouvelle charte du doctorat doit être à nouveau signée par les doctorants *via* ADUM. Cette étape est un **pré-requis** nécessaire pour que le doctorant puisse engager l'année prochaine sa réinscription.
- **RH CED (diapositives 35 et 36)** : Aurélie ANGLERAUD informe de l'arrivée au CED de Léo TREMOULET sur le support de poste d'Aurélien LACOMBE, pour assurer les fonctions d'assistant de gestion administrative et communication. Elle ajoute que Fanny

ESCURE a souhaité prendre un congé parental jusqu'au 31 aout 2023. Elle sera remplacée durant cette période par Elena AGUZOU.

- Journée nationale sur le doctorat le jeudi 11 mai à Angers (diapositive 37).

La séance est levée à 18h15